

Sénat

Prévention des inondations et gestion de crise : le Sénat vous consulte !

Quels sont les **obstacles** rencontrés par les **collectivités territoriales** en matière de **prévention des inondations** et des **submersions marines** ? Comment assurer le **financement** de cette compétence et permettre une plus **grande solidarité territoriale** ? La **coordination** avec les **services de l'État** dans la **gestion de crise** est-elle suffisante ?

C'est pour répondre à ces questions que [Jean-François Rapin](#) et [Jean-Yves Roux](#), rapporteurs de la [mission conjointe de contrôle du Sénat sur les inondations survenues en 2023 et au début de l'année 2024](#), ont décidé de consulter les élus locaux. Ce questionnaire s'adresse plus particulièrement aux élus du **bloc communal** (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), qui sont en **première ligne** dans la prévention des inondations et la gestion de crise. Il veille à prendre en compte la **diversité des territoires, du littoral à la montagne, en zone rurale et urbaine**, afin de dresser un **état des lieux** des **difficultés** rencontrées par les élus et d'identifier les **solutions** pour y remédier.

10 minutes sont suffisantes pour répondre à ce questionnaire. Les données recueillies par le Sénat sont strictement anonymes et confidentielles.

Les réponses à ce questionnaire seront restituées dans le cadre du rapport d'information qui sera publié à l'issue des travaux.

Vous pouvez participer à la consultation en vous connectant à l'adresse suivante : [Prévention des inondations et gestion de crise : le Sénat vous consulte.](#)

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à la plateforme, vous pouvez envoyer un mail à cellule-internet@senat.fr.